

ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DOUBS BFC

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**Le Directeur
C. MOUGEOT**

Séance du 23 juin 2023

Délibération n°42

Nombre de membres en exercice : 30

Nombre de membres présents ou représentés : 24

Nombre de votants : 24

Vote pour : 23

Vote contre : 1

Abstention :

Date de convocation : 31 mai 2023

Membres présents :

Président : M. ALPY

Conseil Départemental du Doubs /Jura : Mme CHOUX - M. MAIRE DU POSET – M. METHOT (suppléant de Mme GUYEN) – Mme TISSOT-TRULLARD

Communautés d'agglomération, urbaines : Mme BARTHELET– M. BODIN - M. FROEHLIY - M. LIME - M. MICHAUD - Mme PRESSE – Mme SAUMIER

Communautés de communes : M. ALPY - M. BOUVERET - M. JOUVIN - M. PETIT

Membres excusés et représentés :

Conseil Départemental du Doubs : M. BEAUDREY (pouvoir à M. MAIRE DU POSET) – M. BILLOT (pouvoir à Mme TISSOT-TRULLARD) – Mme BRAND (pouvoir à M. ALPY) – M. DALLAVALLE (pouvoir à Mme CHOUX) – Mme GUYEN (suppléée par METHOT)

Communautés d'agglomération, urbaines : M. MOLIN (pouvoir à MICHAUD) – M. BOURQUIN (pouvoir à Mr FROEHLIY) – M. GUY (pouvoir à Mme BARTHELET)

Communautés de communes : M. FAIVRE-PIERRET (pouvoir à M. JOUVIN)

OBJET : EXTINCTION DE CREANCE – CREANCE ETEINTE

Une créance doit être éteinte suite à une décision de la commission de surendettement.

- Hauts de Bienne (opération 330) – « PASSET »

Dans le cadre du portage pour le compte de la commune des Hauts de Bienne, un appartement situé dans un immeuble acquis est loué par l'intermédiaire de l'EPF à M. Fabien KLIMENKO sis 163 rue de la République 39400 Haut de Bienne.

La commission de surendettement des particuliers du Jura a décidé d'imposer l'effacement total de la créance de l'EPF à l'encontre de ce locataire.

La créance déclarée par l'EPF s'élève à 1 367 € correspondant à des loyers impayés.

Il est proposé aux membres du Conseil d'Administration l'extinction de cette créance.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

après en avoir délibéré

ACCEPTE

- **l'extinction de la créance de 1 367 euros de M. Fabien KLIMENKO.**

et DEMANDE

- **d'émettre un mandat au compte 6542, section d'exploitation dépenses, pour la somme de 1 367 euros.**

Pour extrait conforme,

Le Président,

Philippe ALPY